

PM -> 21/12/06 - FX  
04  
RW

95 Ba 8

INFRAPLA . S.A.  
11 Avenue du Centre 98280  
Guyancourt  
RCS Versailles  
379 145 527.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL  
Le Directeur Général  
Guyancourt, le 4 Juillet 2007

Monsieur Michel DURET, Président du Conseil d'Administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance et invite à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

10003  
DEPOT DU  
20 JUIL 2007  
TRIBUNAL  
DE COMMERCE

**1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 décembre 2006**

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

**2. ORGANISATION GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

Monsieur Michel DURET a rappelé que le Conseil d'Administration du 31 Janvier 2005 avait considéré qu'il n'y avait pas lieu de dissocier la fonction de Président de celle de Directeur Général. Cette décision s'inscrivait dans une démarche voulue par Scetauroute et initiée par la Holding Egis qui visait à organiser des sociétés plus performantes.

Cet objectif a été atteint en particulier pour INFRAPLAN.

Aujourd'hui Egis a engagé une nouvelle démarche de croissance ambitieuse et nécessitant la réorganisation du Groupe. Les synergies entre sociétés devant être renforcées pour conduire à une meilleure cohésion du Groupe.

Egis a donc fixé le principe, que le Conseil d'Administration a décidé d'appliquer, que la présidence des sociétés doit être assurée par un membre du Comité Exécutif du Groupe et que la fonction doit être dissociée de celle de Direction Générale.

Monsieur Michel DURET informe le Conseil qu'il souhaite privilégier la fonction de Direction Générale et présente en conséquence sa démission de son poste de Président.

Le Conseil choisit la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et nomme Monsieur Rémi CUNIN comme Président.

Celui-ci accepte cette fonction et propose aux Membres du Conseil de reconduire Monsieur Michel DURET dans ses fonctions de Directeur Général.

Le Conseil approuve et accepte cette nomination.

Monsieur Michel DURET remercie les Membres du Conseil de la confiance qui lui est renouvelée. Il propose que la séance du Conseil soit présidée désormais par Monsieur Rémi CUMIN, Président nouvellement élu.

Le Président Monsieur Rémi CUNIN reprend la conduite des débats du Conseil d'Administration.